

**DECISION SUR LE BUDGET DE
L'UNION AFRICAINE POUR L'EXERCICE 2010
Doc. Assembly/AU/13 (XIV)**

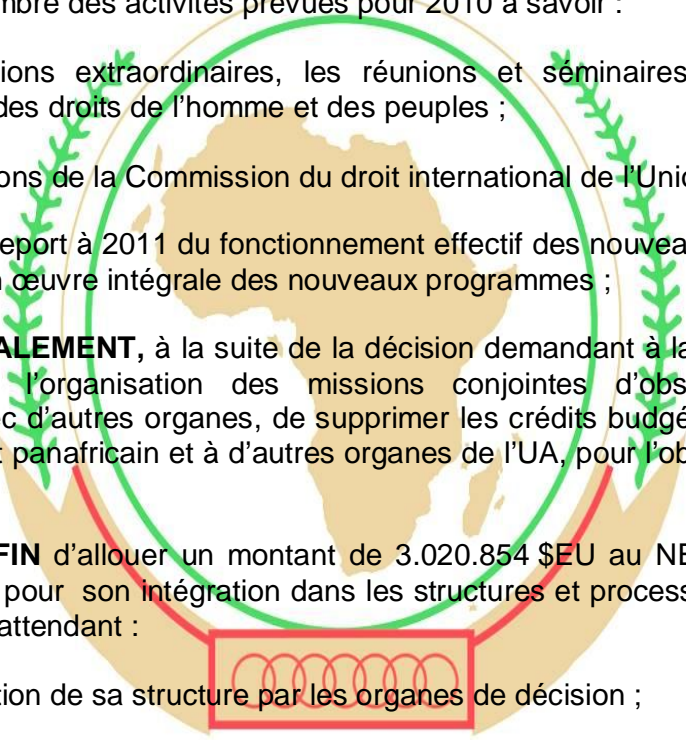
La Conférence,

1. ADOPTE le budget de l'Union africaine pour l'exercice 2010 d'un montant de **250.453.697 \$EU** réparti comme suit :

- i. Un montant total de 111.763.676 \$EU mis en recouvrement auprès des Etats membres sur la base du barème actuel des contributions, qui comprend le montant de 11.171.000 \$EU au titre du budget-programme ;
- ii. Un montant de 5.000.000 \$EU prélevé sur le Fonds alloué pour l'achat du bâtiment devant abriter le Bureau de l'Union africaine à Washington ;
- iii. Un montant total de 133.690.021 \$EU pour les programmes à financer par les partenaires internationaux.

2. ADOPTE le budget ventilé comme suit entre les organes de l'UA :

	BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN (\$EU)	BUDGET- PROGRAMME EN (\$EU)	TOTAL EN (\$EU)
Commission de l'Union africaine (CUA)	82.047.121	135.415.745	217.462.866
Parlement panafricain (PAP)	9.129.736	5.019.514	14.149.250
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)	2.968.874	1.960.978	4.929.852
Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP)	6.169.591	1.769.784	7.939.375
Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC)	1.531.500	--	1.531.500
Commission du droit international de l'Union africaine (AUCIL)	225.000		225.000
Conseil consultatif sur la corruption	500.000		500.000
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	3.020.854		3.020.854
Conseil de paix et de sécurité		695.000	695.000
TOTAL	105.592.676	144.861.021	250.453.697

- 
3. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre la décision de porter de 6 à 12% les contributions des États membres au Fonds pour la paix, sur une période de trois (3) ans, à compter de 2011.
 4. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission et aux organes de l'Union de réduire le nombre des activités prévues pour 2010 à savoir :
 - (i) Les sessions extraordinaires, les réunions et séminaires de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;
 - (ii) Les sessions de la Commission du droit international de l'Union africaine.
 5. **DECIDE** du report à 2011 du fonctionnement effectif des nouveaux organes et de la mise en œuvre intégrale des nouveaux programmes ;
 6. **DECIDE EGALEMENT**, à la suite de la décision demandant à la Commission d'harmoniser l'organisation des missions conjointes d'observation des élections avec d'autres organes, de supprimer les crédits budgétaires alloués au Parlement panafricain et à d'autres organes de l'UA, pour l'observation des élections;
 7. **DECIDE ENFIN** d'allouer un montant de 3.020.854 \$EU au NEPAD comme budget initial pour son intégration dans les structures et processus de l'Union africaine, en attendant :
 - (i) l'approbation de sa structure par les organes de décision ;
 - (ii) l'harmonisation continue de ses programmes avec ceux de la Commission de l'UA en vue d'éviter le double emploi et d'assurer la cohérence.

2010

Decision On the Budget of the African Union for The 2010 Financial Year2 Assembly/Au/1

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1166>

Downloaded from African Union Common Repository